

# Communiqué de presse



Paris le 4 juillet 2011

## La Commission de régulation de l'énergie (CRE) lance son nouveau site Internet [www.cre.fr](http://www.cre.fr)

Le 4 juillet 2011, la CRE met en ligne son nouveau site Internet institutionnel. Avec un nouveau design et une navigation plus fluide, le site a été repensé de manière à améliorer l'information des visiteurs et leur faciliter l'accès à l'ensemble des documents. Cet outil de communication s'inscrit dans la démarche pédagogique déployée par la CRE à travers la lettre d'information bimestrielle *Décryptages*, la fiche d'information thématique bimensuelle *Le Bulletin*, le rapport d'activité et les modules pédagogiques.

Les contenus du site Internet ont été actualisés pour prendre en compte toutes les récentes évolutions législatives : loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME), 3<sup>e</sup> paquet énergie, etc.

En plus d'une nouvelle version de la calculatrice des tarifs d'électricité, deux nouvelles rubriques ont été créées :

- la rubrique « International » recense les travaux de la CRE au niveau européen comme au niveau mondial ;
- la rubrique « Dossiers » rassemble les notes d'informations, les dossiers de *Décryptages* et autres synthèses sur des sujets thématiques d'actualité et également le lien vers *Le Bulletin*.

> Pour accéder à l'ensemble des documents (*délibérations, publications, consultations publiques, appel d'offres, communiqués de presse, etc.*), cliquez sur la rubrique « Documents »

> Pour consulter *Le Bulletin*, [cliquez ici](#)

> Pour consulter les modules pédagogiques « *Electricité* », « *Gaz* » et « *Réseaux intelligents* », [cliquez ici](#).

> Pour consulter le rapport d'activité 2010, [cliquez ici](#).

> Pour recevoir toutes nos actualités par mail, inscrivez-vous en [cliquant ici](#).

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence*

Contacts presse : Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 - [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)  
Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)